IL PRÔNE PLUS DE PRUDENCE

Djoudi craint la crise économique

De la prudence dans les dépenses. C'est ce que préconise le premier argentier du pays. Si Djoudi ne parle pas encore d'austérité, il recommande, néanmoins, une plus grande «nuance» et n'écarte pas la possibilité de reporter certains projets, si les prix du pétrole amorcent une baisse et si les effets de la crise mondiale affectaient de manière plus substantielle l'Algérie.

Nawal Imés - Alger (Le Soir) - Pas de coupe budgétaire ni de politique d'austérité pour le moment, mais la prudence est de mise. C'est le ministre des Finances qui l'affirme. Si des restrictions devaient être faites à l'avenir, elles toucheront, en premier lieu, le budget d'équipement et non celui de fonctionnement.

Avant d'en arriver là, le ministre des Finances expliquait, jeudi, en marge d'une séance plénière réservée aux questions orales, que «la prudence nous oblige aujourd'hui à être beaucoup plus nuancé sur les augmentations de salaires. C'est comme dans une famille, si vous tirez trop sur la corde, vous risquez de tout perdre. Il faut être très prudent sur les salaires, parce que si on va au-delà, on met en difficulté l'avenir de nos équilibres budgétaires». Explications de Djoudi : les augmentations de salaires des fonctionnaires a tiré vers le haut les dépenses, cela s'expliquait, dit-il, par «un besoin de restructuration et de rattrapage», mais, ajoute-t-il, aujourd'hui que ces deux objectifs sont atteints, la prudence doit être de mise.

Une révision de politique dictée par les craintes liées à la «baisse de la demande sur le pétrole, une forte constitution de stocks, principalement américains, et une offre additionnelle émanant d'autres sources d'énergie, telles que le gaz de schiste» et qui obligent l'Algérie à adopter «une prudence en matière de conduite de la politique budgétaire».

Photo : Samir Sid.

Djoudi avertit que l'avenir de nos équilibres budgétaires est menacé.

Une politique qui pourrait en cas de crise encore plus grave conduire à «limiter les projets ou les reporter», mais qui n'aura, selon Djoudi, aucun impact ni sur les salaires ni sur les transferts sociaux mais plutôt sur les dépenses d'équipement puisque, explique-t-il, «s'il doit y avoir un impact très fort de la crise mondiale sur l'économie nationale, il est clair que nous avons un certain nombre de simulations, et nous avons aussi des réserves en termes de fonds de régulation qui nous permettent de couvrir le déficit. Nous avons la capacité d'utilisation du fonds de régulation, une capacité d'endettement sur le marché interne, la possibilité de réduction d'un certain nombre de dépenses et d'un certain nombre de projets».

Auparavant, le ministre des Finances avait répondu à une question relative à la fiscalité pétrolière et aux risques d'évasion fiscale. Il a écarté cette possibilité, rappelant que c'est «l'incompréhension» des dispositions fiscales par certaines compagnies pétrolières étrangères activant en Algérie qui est responsable du manque à gagner en matière de fiscalité pétrolière et non pas une volonté délibérée d'échapper au fisc. Il a rappelé qu'entre 2009 et 2011, 4,5 milliards de dinars ont été récupérés après le redressement de la situation fiscale de 19 compagnies étrangères et celle de quatre sociétés dépendant de la Sonatrach, ajoutant que «parler d'évasion fiscale dans le secteur des hydrocarbures ou de contrebande me semble infondé».

N. I.

L'AUGMENTATION APPLICABLE DÈS CE MOIS

La pension de retraite revalorisée à hauteur de 11%

Bonne nouvelle pour les retraités. Leur pension sera revalorisée à hauteur de 11%. Une augmentation effective dès le mois en cours. L'annonce a été faite par le ministre du Travail en marge de la séance plénière de questions orales. Tayeb Louh a fait savoir qu'il signera «dans les tout prochains jours» cette décision portant revalorisation décidée après examen des équilibres financiers de la Caisse nationale de retraite et sur proposition de son conseil d'administration.

Auparavant, Tayeb Louh avait fait savoir qu'un projet de décret exécutif relatif à la couverture sociale des artistes était au niveau du secrétariat général du gouvernement. Un texte qui, selon ses dires, «donne aux artistes le droit de bénéficier de tous les avantages prévus par le système de couverture sociale, y compris la retraite».

Le ministre du Travail a également annoncé que le projet de code est fin prêt mais que «certains» points étaient l'objet d'un «litige» entre les employeurs et les travailleurs.

N. I.

Vers l'allégement de mesures liées à l'habitat rural

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a reconnu, jeudi, la complexité des mesures permettant d'accéder au logement rural. Abdelmadjid Tebboune a fait néanmoins savoir que son département œuvrait à les faciliter à travers un arrêté ministériel qui sera promulgué à la mi-juin.

Ce texte prévoit, entre autres, le transfert des listes de candidats bénéficiaires des communes directement vers les directions de wilaya du logement sans passer par les services de la daïra.

Lorsque l'enquête menée attestera que le demandeur n'avait auparavant bénéficié d'aucune aide de l'Etat, son dossier sera transféré au wali pour approbation avant son envoi à la Caisse nationale du logement pour l'établissement des décisions ouvrant droit à l'aide à la construction de l'ordre de 700 000 DA pour les régions du Nord, de 800 000 DA pour les wilayas du Sud et de un million de dinars pour les wilayas de l'extrême sud.

N. I.

LYCÉE DE MATHÉMATIQUES DE KOUBA

Vers l'amélioration des conditions de scolarisation

En réponse au mécontentement des élèves qui avaient entamé un mouvement de protestation, le département de Baba-Ahmed dit avoir pris toutes les mesures pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves en palliant l'insuffisance de la climatisation, l'infiltration des eaux dans les classes et dortoirs ainsi que la défectuosité des conduites de gaz reliées aux laboratoires.

Des défaillances qui ont été signalées à la Direction des structures et des équipements de la wilaya d'Alger qui est le maître d'ouvrage, mais les travaux de réparation n'ont été effectivement entamés qu'au début du mois d'avril dernier.

N. I.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ RÉPOND AUX SYNDICATS À PARTIR DE TIPASA :

«Il n'est pas question de revoir les statuts»

Intervenant lors d'une rencontre ayant regroupé mercredi et jeudi derniers à Tipasa, les directeurs de la santé des 48 wilayas du pays, le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière, M. Abdelaziz Ziari, s'il a exhorté ses collaborateurs à dialoguer avec les partenaires sociaux, était intransigeant quant à une révision profonde des statuts. Opération, a-t-il déclaré, qui risque d'ouvrir une brèche pour les autres catégories de fonctionnaires et chambouler la stratégie de la Fonction publique.

Dans ce même contexte, M. Ziari a qualifié la toute dernière grève d'«illégale». Il a ajouté : «J'ai exceptionnellement débloqué les salaires des grévistes, mais il faut qu'ils sachent que les journées de grève ne seront plus payées.» Le ministre, qui a concédé que des «aménagements peuvent être apportés au régime indemnitaire, a mis en garde les syndicats contre toute tentative de politisation de ces mouvements sociaux. «Il y a des aspects faisables qui peuvent être abordés dans le cadre d'un dialogue social serein. Nous ne pouvons néanmoins faire table rase des statuts ni répondre aux revendications aux relents politiques et démagogiques portées sous la menace de grèves cycliques ou illimitées», a-t-il martelé.

Sur un autre plan, M. Ziari a fait une révélation qui pourrait faire des vagues dans le secteur de la santé. Il a avoué devant ses collaborateurs, le népotisme qui bénéficie à certains médecins au détriment de leurs collègues : «25 jeunes médecins devant exercer dans les zones enclavées ou au Sud en vertu du service civil travaillent dans des hôpitaux d'Alger. Cela est insensé, inadmissible !» Outre ce fait du prince souligné par le ministre, c'est de la situation socioprofessionnelle de ses collaborateurs qu'il a été le plus compréhensif. «Les intérimaires seront immédiatement confirmés dans leurs postes de directeurs de santé ou de directeurs des établissements hospitaliers. Et à l'exception de ceux dont les dossiers présentent des réserves et qui sont actuellement à l'étude, je vous dis que la période d'attente et d'intérim est terminée», a-t-il conclu.

Larbi Houari

DAHO OULD-KABLIA :

«Le groupe terroriste assiégé en Tunisie est entré par le Mali»

«Le groupe terroriste assiégé sur le territoire tunisien près des frontières algériennes est entré par le Mali comme l'ont affirmé les autorités tunisiennes», a tenu à préciser le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, rappelant que l'Algérie avait renforcé son dispositif sécuritaire à ses frontières et «intensifié le contrôle de toute activité suspecte dans la région». Interpellé auparavant sur le retard pris en matière de promulgation du texte organique relatif à la création d'associations à caractère religieux, le ministre a répondu que celui-ci avait été préparé suite à un large débat et qu'il prévoyait la répartition des associations à caractère religieux en association de mosquée, en association de l'école coranique, association des rites de la religion musulmane et association religieuse pour les non-musulmans.

Ould Kablia a estimé que le retard pris dans la promulgation du texte en question n'interférait en rien dans les projets de construction des mosquées.

N. I.

ELLES RENTRERONT EN VIGUEUR À COMPTER DE JUIN PROCHAIN

Les pensions de retraite des militaires revalorisées

Les pensions de retraite militaires ont été revues à la hausse, a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Selon la même source, cette revalorisation des pensions interviendra à compter du mois de juin prochain.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Pour le ministère de la Défense, cette revalorisation des pensions de retraite rentre dans le cadre de la mise en «œuvre des dispositions de la loi n° 13-03 du 20 février 2013 modifiant et complétant l'ordonnance n°76-106 du 09 décembre 1976 portant code des pensions militaires.

La même source ajoute, par ailleurs, que «l'arrêté portant revalorisation des pensions militaires de retraite des différentes catégories des personnels, militaires de carrière et contractuels, appelés du service national, rappelés et personnels civils assimilés, prévu par l'article 45 bis du code des pensions militaires a été adopté et prend effet à compter du 1er mars 2013, soit dès l'entrée en vigueur de la loi n° 13-03.

Dans son communiqué, le ministère de la Défense a indiqué que cette revalorisation de pensions de retraite est appliquée à travers les mesures suivantes, à savoir «les pensions d'invalidité de toutes les catégories de personnes, soit militaire de carrière et contractuels, appelés du Service national, rappelés et personnels civils assimilés, ont été revalorisées et versées au mois d'avril 2013 et que les ayants droits des personnels militaires et civils assimilés, décédés avant d'accomplir quinze années de service sont pris en charge pour le bénéfice d'une pension de réversion».

«Les ayants droit concernés ont déjà entamé l'accomplissement des formalités requises à cet effet, par le dépôt des documents nécessaires auprès des bureaux régionaux des pensions militaires», ajoute la même source, qui conclut que «les mesures de revalorisation des pensions militaires de retrait, qui tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie, concernent notamment les retraités à faible revenu.

La caisse des retraites militaires a pris les dispositions nécessaires pour le versement des pensions révisées à compter du mois de juin 2013».

A. B.